

Conditions générales de vente

Objet et application du contrat.

Le présent Contrat (ci-après « Conditions Générales de Vente »), en complément des Conditions Générales d'Utilisation du site internet musique-music.com (ci-après le « Site ») et des Conditions Générales de Licence, régit les termes et conditions selon lesquels toute personne physique ou personne morale (ci-après le « Client ») utilisant le site de la société Musique & Music, société à responsabilité limitée, au capital de 46 253,04 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 388 928 418, dont le siège social est sis 3 ter villa Guizot 75017 Paris et enregistrée auprès de l'administration sous le numéro de TVA n° FR 08 388 928 418 (ci-après la Société) se voit octroyer le droit d'utiliser l'Œuvre ou les Œuvres sélectionnées (ci-après l' "Œuvre") et l'enregistrement phonographique qui la reproduit (ci-après l' Enregistrement) (ci-ensemble définis comme le Contenu) en vue de sa synchronisation à l'image au sein d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques, institutionnelles, radiophoniques, multimédia, de spectacles vivants, applications mobiles, ou encore réseaux sociaux et podcasts (ci-après la Production).

Cette utilisation est autorisée par la Société en contrepartie d'une rémunération par le Client au titre d'un achat unitaire d'une licence ou d'un Abonnement annuel renouvelable avec accès à un nombre de licences unitaires comprises dans l'abonnement.

Conclusion électronique – Droit de rétractation.

Le Client en acceptant les présentes conditions accepte que les informations relatives à l'exécution et la conclusion du présent Contrat et des Conditions Générales de Licence lui soient transmises par courrier électronique à l'adresse email communiquée lors de son inscription. Le Client accepte que la fourniture du contenu numérique sans support matériel se fasse immédiatement, à la signature du contrat, soit avant l'expiration du délai de rétractation. Le Client renonce en conséquence à l'exercice de son droit de rétractation conformément aux articles L.221-28 alinéas 1° et 13° et L221-9 alinéa 3 du Code de la consommation.

Entrée en vigueur du Contrat et Durée.

Le présent Contrat est conclu à compter de l'acceptation. Dans le cadre d'une licence unitaire, le Contrat est à exécution instantanée et donne lieu à la conclusion d'une licence dont la durée est celle prévue aux Conditions Générales de Licence. À défaut de règlement de son prix sous 7 (sept) jours elle sera caduque et ne produira plus aucun effet.

Dans le cas d'un Abonnement, le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois ou plus (durée d'engagement indiqué sur le devis et la facture) renouvelable par tacite reconduction pour la même période à compter de l'acceptation des présentes. L'Abonnement accorde au Client un accès illimité au catalogue musical et le téléchargement des Œuvres sans filigrane pour toute sa durée, ainsi que la génération de licences unitaires par projet, conformément aux termes du contrat d'Abonnement.

Prix.

L'offre tarifaire varie en fonction des besoins de la Production (publicité, documentaire, cinéma, programme de flux, etc). Lors de l'acquisition d'une licence, l'Utilisateur doit donc fournir des indications précises sur ses besoins afin de permettre à la Société de déterminer l'offre tarifaire applicable : Il est rappelé que les prix hors taxes (HT) seront majorés de la TVA applicable.

Offres tarifaires applicables.

Le Client peut acquérir une licence par le biais d'une vente unitaire pour une ou plusieurs pistes, dans le cadre de laquelle il est autorisé à télécharger une copie de ou des l'Enregistrements et la licence est cantonnée à cette ou ces pistes. L'abonnement est un forfait annuel permettant de générer des licences unitaires, par Projet, en volume (ci-après « Abonnement »).

Les tarifs des Abonnements varient en fonction des caractéristiques du Client :

1. Pour les créateurs souhaitant des licences pour des projets non commerciaux :
 - a. Usage personnel ;
 - b. Un seul utilisateur ;
 - c. Licence avec caractéristiques définies (durée, support média, etc.).
2. Pour les créateurs indépendants constitués en entreprise :
 - a. Usage personnel et professionnel ;
 - b. Un seul utilisateur ;
 - c. Micro entreprise de moins de 10 salariés / moins de 2 millions de chiffres d'affaires ;
 - d. Licence avec caractéristiques définies (durée, support média, etc.).
3. Pour les entreprises (sur devis) :
 - a. Toutes formes juridiques ;
 - b. Plusieurs comptes utilisateurs ;
 - c. Type de licence défini sur contrat / devis ;
 - d. Accompagnement par des superviseurs musicaux.

Souscription.

La souscription à l'Abonnement se fait via le Site en créant un compte et en choisissant l'option Abonnement pour les plans Créateur et Créateur Pro et via l'équipe commerciale pour les plans Entreprise.

Modalités de paiement.

Le prix est déterminé lors du choix de l'acquisition d'une licence unitaire ou de l'Abonnement. Le paiement peut se faire selon plusieurs modes : Paiement par carte bancaire ; Prélèvement SEPA ; Virement bancaire.

Les paiements par chèque, espèces ou cartes prépayées ne sont pas acceptés. L'activation des droits d'accès aux Services est automatique pour les paiements par carte bancaire via la

plateforme Stripe. Le Client ne peut pour quelque cause que ce soit différer ou modifier les conditions de paiement ou demander une réduction du prix des Services.

À défaut de paiement dans un délai de 7 jours à compter de l'acceptation des présentes, la licence unitaire accordée par les Conditions Générales de Licence sera caduque. Conformément à l'article 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne l'application d'intérêts de retard au taux d'intérêts appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage et ouvrira droit au paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros de titre de l'indemnité pour frais de recouvrement.

Renouvellement du contrat d'abonnement.

Sauf résiliation par l'Utilisateur, l'abonnement est reconduit tacitement pour une durée identique à celle souscrite initialement. En cas de reconduction tacite, le tarif alors en vigueur pour l'abonnement concerné sera pleinement applicable à l'Utilisateur. Pour résilier son abonnement, l'Utilisateur doit notifier, au moins trente (30) jours avant la date de renouvellement automatique, à la Société, par courrier recommandé avec accusé réception ou par mail sa volonté de ne pas renouveler son abonnement, ainsi que les références permettant d'identifier son contrat. En cas de non-respect de ce délai de notification, l'abonnement est entièrement renouvelé.

Fin du contrat d'abonnement.

La résiliation ou le terme du présent contrat met fin à la possibilité de synchroniser les Œuvres et Enregistrements sur toute nouvelle Production. Elle met également fin à la possibilité de communiquer au public les Œuvres et Enregistrements qui seraient synchronisés sur toute nouvelle Production ou toute Production qui n'aurait pas été divulguée, au sens de l'article L.121-2 du Code de la propriété intellectuelle, pendant la période de l'abonnement. La cessation du contrat n'affecte pas les Productions qui sont sorties ou ont été communiquées au public durant la période de l'abonnement. Les droits conférés par la licence unitaire restent acquis pour la durée prévue aux Conditions Particulières de licence.. Les Parties conviennent que la notion de « nouvelle Production » englobe notamment les nouvelles œuvres, les œuvres dérivées, les œuvres composites et les œuvres adaptatives d'une précédente Production.

Garanties.

La Société déclare être seule titulaire pour la France des droits exclusifs d'exploitation des Œuvres et des Enregistrements et avoir pouvoir et qualité pour concéder à des tiers et à titre non exclusif des droits d'exploitation des Œuvres et Enregistrements. Sous réserve des sommes dues par les diffuseurs aux sociétés de perception et de répartition des droits telles que visées au Titre 2 du Livre 3 du Code de la Propriété Intellectuelle, la Société déclare et garantit qu'elle s'est acquittée et s'acquittera de toutes sommes payables directement ou indirectement à un quelconque ayant-droit au titre des exploitations prévues aux présentes, et garantit l'Utilisateur contre tout recours à cet égard. Le Client consommateur bénéficie en outre de garanties « légales », pour l'ensemble des

Œuvres et Enregistrements, qui sont détaillées ci-dessous, conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation. Vis-à-vis du Client consommateur, la Société est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L.217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. Le Client consommateur peut exercer ces garanties en adressant sa demande à la Société.

Le Client consommateur doit contrôler l'Œuvre et l'Enregistrement au moment de sa livraison et dans le cas où le produit livré serait non conforme à sa description (ex : erreur de produit, fichier corrompu ou endommagé), doit faire des réserves écrites au plus tard dans les trois (3) jours suivant cette livraison.

Garantie légale de conformité.

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur :

1. A la faculté de choisir entre la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ou, à défaut, opter entre une réduction du prix ou la résolution du contrat. En cas de résolution, le prix est remboursé sous quatorze (14) jours à réception.
2. Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de l'article, durant les deux (2) années suivant la délivrance dudit article, conformément à l'article L.217-7 du code de consommation. Ce délai est porté à une (1) année pour les biens d'occasion.

Il est rappelé que le consommateur a droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

1. Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ;
2. Lorsque la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ou si elle occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour le consommateur ;
3. Lorsque la non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction de prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable. La résolution du contrat ne peut toutefois pas être prononcée si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au professionnel de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. Il est rappelé que les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois. Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service

numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1. Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;
2. Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale qui est éventuellement consentie par la Société à l'Utilisateur.

Garantie des vices cachés. Selon l'article 1641 du Code Civil, la Société est tenue de la garantie des vices cachés du produit vendu qui le rendent impropres à l'usage auquel on le destine ou qui en diminuent tellement cet usage que le Client consommateur ne l'aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. Si le Client consommateur prouve l'existence de vices cachés alors il a le droit de choisir entre un remboursement du prix du produit s'il est retourné ou alors le remboursement d'une partie de son prix s'il ne l'est pas. Selon l'article 1648 alinéa 2 du Code civil, cette action en garantie des vices cachés doit être intentée par le Client dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

Commun aux deux garanties.

En cas de défaut de conformité ou de vices cachés constaté, le Client consommateur devra retourner le contenu numérique défectueux. Il est rappelé que les garanties légales de conformité et des vices cachés supposent un usage normal des contenus selon les usages en vigueur. La garantie légale de conformité ne peut être invoquée par un client professionnel, non soumis aux dispositions du Code de la consommation. Ces garanties s'appliquent en dehors de toute garantie commerciale et dans tous les cas, les délais légaux s'appliqueront. Dans tous les cas, le contenu numérique sera susceptible de faire l'objet d'une analyse directement par le fabricant ou vendeur, peu important qu'il ne s'agisse pas de la Société.

Clause limitative de responsabilité.

Il est expressément convenu que tout litige ou réclamation concernant un dommage direct et prévisible auquel serait partie l'Utilisateur non-consommateur, à raison d'une exploitation des Œuvres et/ou des Enregistrements ne pourra en aucun cas donner lieu à une indemnisation par la Société à l'Utilisateur d'un montant supérieur au prix payé en contrepartie de l'autorisation d'exploitation de l'Œuvre et/ou de l'Enregistrement litigieux. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée qu'au titre de dommages personnels, directs et prévisibles subis par le Client qui sont la conséquence immédiate et directe d'une faute contractuelle de la Société. Quelles que soient les circonstances, la Société et les éditeurs avec qui elle travaille, ne seront pas responsables, même si la Société a eu connaissance de leur possible survenance : des dommages indirects subis ; de la perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle (y compris atteinte à la réputation et à l'image de marque) ou d'économies escomptées ; perte de données. La responsabilité de la

Société ne pourra être engagée au titre des dommages consécutifs à une inexécution des obligations contractuelles du Client. Aucune instance, action ou demande ne pourra être intentée par le Client non-consommateur plus de douze (12) mois après la survenance des faits concernés dans le cadre des présentes conditions d'utilisation. Les Parties reconnaissent et acceptent expressément que les prix convenus reflètent la répartition du risque entre les Parties et la limitation de responsabilité qui en résulte. Elles reconnaissent et acceptent également que le montant du plafond négocié et accepté entre elles dans les termes prévus au présent article n'est pas dérisoire et ne contredit pas la portée de l'obligation essentielle souscrite par la Société. Les stipulations du présent article survivent à la cessation de la Licence pour quelque raison que ce soit. Lorsque le Client à la qualité de consommateur (au sens de l'article liminaire 1° du code de la consommation) (ci-après désigné le « l'Utilisateur consommateur »), il ressort de l'article L. 221-15 du Code de la Consommation, que la Société en tant que professionnel, est responsable de plein droit à l'égard de le Client consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance. Mais la Société est exonérée de toute responsabilité si elle apporte la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable : soit à l'Utilisateur ; soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ; soit à un cas de force majeure ou cas fortuit. La Société ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client consommateur en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, pandémie nationale ou mondiale ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Société. Dans ces cas, le Client consommateur sera averti dans un délai raisonnable des difficultés rencontrées et dans la mesure du possible de la durée de celles-ci.

Données personnelles.

Il est procédé au renvoi à la politique de confidentialité sur ce point.

Divers.

Dans le cas où l'une des stipulations des présentes Conditions serait jugée illégale, nulle ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, cette stipulation serait considérée comme ne faisant pas partie des présentes Conditions et n'affecterait pas la validité ni l'application des autres stipulations. La défaillance de la Société à exercer en tout ou partie un droit n'empêche pas l'exercice ultérieur d'un tel droit. La renonciation de la Société à tout manquement ne doit pas être considérée comme une renonciation à tout manquement ultérieur.

Droit applicable et Juridiction compétente.

LES PRESENTES CONDITIONS D'UTILISATIONS SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE. EN CAS DE CONTESTATION PAR UN NON CONSOMMATEUR, LES PARTIES FONT ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE JURIDICTION AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS.

Concernant l'Utilisateur consommateur et le Règlement amiable des litiges. En cas de litige, l'Utilisateur s'adressera en priorité à la Société pour tenter de trouver une solution amiable. En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le l'Utilisateur consommateur a également la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours à un médiateur de la consommation. En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. ». Sont visés les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel. À cet effet, l'Utilisateur peut s'adresser aux services de médiation suivants :

- [Médiateur du e-commerce de la FEVAD](#) ;
- [Commission européenne visant au règlement en ligne des litiges](#).

Le médiateur tente, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le "bref délai" de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des stipulations du présent contrat relatives aux garanties suppose que l'Utilisateur honore ses engagements financiers envers la Société.

Tribunaux compétents Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation de celles-ci seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.